

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS 45
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 29

Vote Pour : 63
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

8 AVRIL 2025

Date d'Affichage

8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 81_2025

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 02- Désignation d'un nouveau représentant au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gaillac

Exposé des motifs

En tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes extérieurs dont le Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gaillac.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation du conseiller appelé à représenter la Communauté d'agglomération auprès Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gaillac.

Lors du Conseil de communauté du 14 décembre 2020, Thierno Bah a été désigné représentant de la Communauté d'agglomération au sein de cette instance. Ce dernier ayant démissionné, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gaillac.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article R6143-1,

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Occitanie n°2024-5103 du 7 octobre 2024 relatif à la composition du Conseil de surveillance de l'hôpital de Gaillac,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **désigne** Christian PERO, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Gaillac.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 30 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

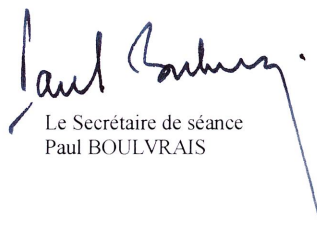
Le 30 AVR. 2025

et/ou notification

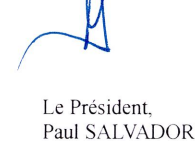
Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR